

CONDITIONS DU PARRAINAGE

1. Renseignez votre nom, prénom et adresse email
2. Maintenant c'est à vous de jouer ! Partagez l'offre sur un des supports proposés :
 - Par Email ou Sms (nous enverrons un message à vos ami-e-s de votre part). Vos amis recevront un email contenant un code promo unique d'une valeur de 10€*.
 - Partagez l'offre sur Facebook, WhatsApp, vos amis profiter de l'offre et recevoir un code promo unique d'une valeur de 10€*.
3. Vous recevrez 10€ à chaque fois qu'un filleul réalisera son premier achat* sur Scandi-Vie.

Toute l'équipe Scandi-Vie vous remercie pour votre confiance.

*Offre valable sur un montant minimum d'achat de 50€ (hors frais de port).
Les frais de port sont gratuits à partir de 29€ d'achat.

RÈGLEMENT PARRAINAGE

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

L'opération de parrainage est organisée par la SARL Scandi-Vie, pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : infos@scandi-vie.com.

La société We Love Customers sas, établie à l'adresse 22 avenue du connétable, 35410 chateaugiron et immatriculée au rcs de rennes : 820 816 494 intervient sur la partie technique.

ARTICLE 2 : DATES ET DELAIS DE L'OPERATION DE PARRAINAGE

L'opération de parrainage se déroule à partir du 01/05/19 jusqu'à une durée indéterminée. Seuls les parrainages complets à cette date seront comptabilisés. La société organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement (et en particulier) les dates de l'opération de parrainage sans préavis.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'opération de parrainage est ouverte à tous / limitée aux seuls clients de la société. Pour parrainer, vous devez avoir plus de 18 ans et être domicilié en France métropolitaine.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARRAINAGE

Pour qu'un parrainage soit considéré comme valide, il est nécessaire que le filleul soit un nouveau client de la société organisatrice. En outre, il devra réaliser un achat d'un montant minimum de 45€, sans délai à compter de l'invitation de son parrain.

ARTICLE 5 : OFFRES ET RECOMPENSES

L'offre accordée aux filleuls est d'une réduction immédiate de 10€. Cette offre est cumulable avec d'autres offres. Elle est valable pour tout nouveau client de la société organisatrice effectuant sa première commande grâce au parrainage client. Les récompenses envoyées

aux parrains pour tout parrainage validés sont des réductions immédiates de 10€. Les récompenses obtenues par un parrain sont nominatives. Ces récompenses sont envoyées sous un délai de 1 semaine en fonction de la validation et de la vérification de la commande des filleuls et notamment de leur non-rétractation. La société organisatrice se réserve le droit de modifier les récompenses sans préavis, notamment en cas d'indisponibilités.

ARTICLE 6 : RESERVES, FRAUDES ET SPAM

Toute fraude, ou tentative de fraude fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal. Le spam (envoi d'emails ou de sms non sollicités ou non pertinents à des groupes de personnes) est interdit pour le bon déroulement de l'opération. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement de l'opération de parrainage tout utilisateur qui lui serait signalé comme ne respectant pas cette règle. Ainsi, le parrain prend seul la responsabilité de fournir les coordonnées de ses filleuls à la société organisatrice. Il s'engage à ne fournir que les coordonnées de proches susceptibles d'être intéressés par les produits et services de la société organisatrice pour lesquels il aura préalablement obtenu un consentement explicite du filleul.

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant en écrivant à la société organisatrice.

ARTICLE 8 : LOI APPLICABLE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement de parrainage sera régi par le droit français. En cas de litige survenant en rapport avec l'opération de parrainage de la société organisatrice, le tribunal d'Annecy sera seul compétent. Les participants déclarent comprendre et accepter pleinement ce présent règlement relatif à l'opération de parrainage.